

Ecrit par le 7 juillet 2026

Le projet H2 Vaucluse labellisé France 2030



Le projet H2 Vaucluse vient d'être labellisé [France 2030](#). Porté par les Communautés d'agglomérations des Sorgues du Comtat et du Grand Avignon, en partenariat avec les sociétés Hynoe, Voyages Arnaud, Delanchy, Neo travaux et Bert & you, ce projet de production et de distribution d'hydrogène vert a pour objectif de répondre aux besoins de mobilité durable de la collectivité et des entreprises locales, en fournissant une source d'hydrogène comme alternative aux moteurs thermiques.

Cette initiative collective vise à produire et distribuer de l'hydrogène vert, soutenant ainsi la transition énergétique et répondant aux besoins de mobilité durable dans notre région.

Objectif production : 2026

L'objectif est de mettre en service le site de production de H2 Vaucluse d'ici 2026. Il sera situé zone d'activité de Sainte-Anne au Sud de Sorgues, sur un pôle économique dédié au transport et à la

Écrit par le 7 juillet 2026

logistique.

L'hydrogène doit être produit en partie grâce à l'électricité issue d'un parc photovoltaïque au sol. L'ensemble comprendra une infrastructure de production H2 par électrolyse de 4 MWe et un parc solaire photovoltaïque au sol de 6 MWc

A sa mise en service prévue, le projet alimentera 15 véhicules lourds, 20 véhicules utilitaires et 1 site industriel, avec une augmentation progressive des usages permettant à terme l'évitement de plus de 6 000 tonnes d'équivalent CO2/an.

« H2 Vaucluse est un bel exemple de projet au service de la transition écologique et économique. »

Christian Gros, président de la Communauté de communes les Sorgues du Comtat.

Ce site de production d'hydrogène doit permettre d'alimenter des véhicules destinés à divers modes de transport, tels que les bus, les bennes à ordures et les poids lourds. Le projet, labellisé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et bénéficiant d'un soutien financier de l'État, est notamment en lien direct avec le Plan Climat Air Energie Territorial et le programme Territoire d'Industrie des Sorgues du Comtat et du Grand Avignon.

Ce projet se veut un exemple concret d'action au service de la transition écologique et économique, illustrant l'importance de la synergie entre les acteurs locaux.

« H2 Vaucluse est un bel exemple de projet au service de la transition écologique et économique qui a su rassembler acteurs publics et privé, car aujourd'hui pour être ambitieux, il faut jouer collectif », insiste Christian Gros, président de la Communauté de communes les Sorgues du Comtat.

Victoire du paysage 2024 : Cabrières d'Avignon et Arles à l'honneur

Ecrit par le 7 juillet 2026



Après [les jardins du Palais des papes et le Verger Urbain V](#) à Avignon en 2022, [Valhor](#), l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, vient de distinguer un nouveau jardin dans le Vaucluse ainsi qu'à Arles dans le cadre de son concours biennuel [Les victoires du paysage 2024](#).

Lors de ce concours national bisannuel qui récompense les plus beaux aménagements paysagers de France, le jardin méditerranéen de Thierry Kain-Lacombe à Cabrières d'Avignon obtient la médaille de bronze dans la catégorie 'Les jardins de particulier'.

Le jury a été particulièrement séduit par la transformation de ce terrain en friche en un jardin méridional de 1 000 m². Une opération notamment réalisée par [Céline Schelfhou](#), paysagiste concepteur basée à Robion, ainsi que par la pépinière Les jardins de Céline implantée à Loriol-du-Comtat.

« La plupart des aménagements visités au cours de l'été avec les membres des jurys techniques traduit particulièrement une volonté d'adapter progressivement le cadre de vie et les territoires aux aléas liés aux crises environnementales et climatiques », explique Michel Audouy, président du jury des Victoires du Paysage.

Ecrit par le 7 juillet 2026



Le jardin de Cabrières d'Avignon a été imaginé et réalisé par des entreprises vauclusiennes. Crédit : DR/Valhor.

80 000 arbres et végétaux

Dans le même temps, le Grand prix du Jury 2024, qui a récompensé 74 jardins sur 467 nominations, a été attribué au [parc des ateliers](#) de [Luma à Arles](#). Situé à proximité du centre historique, ce s'inscrit sur une plateforme horizontale large de 6 hectares et qui se caractérisait à l'origine par une ambiance désertique et hostile, dépourvue de toute végétation et exposée aux vents hivernaux ou au soleil estival.

« Les principes de conception et les différents partenariats ont permis de développer un projet résilient qui s'adresse aux enjeux du XXIe siècle, explique le jury de Valhor. Espace ouvert à tous publics, le parc des Ateliers fait l'éloge de la diversité paysagère de la région en y évoquant la Camargue, la Crau et les Alpilles. L'étang et les quelque quatre-vingt mille arbres, arbustes et sous-arbrisseaux permettent ainsi de rafraîchir l'atmosphère et offrent les conditions favorables pour l'installation d'insectes, d'oiseaux, de batraciens et de chauve-souris. Le travail sur la topographie tenant compte du rôle du vent, l'ingénierie hydraulique et l'étude des strates du sol conduisant à création de réserves d'eau de ruissellement intégrées sont des gages de l'autonomie à terme du parc en matière de gestion du manque d'eau. »

Ecrit par le 7 juillet 2026



Le parc des ateliers de la Luma à Arles, Grand prix 2024 des victoires du paysages. Crédit : DR/Luma Arles/ Adrian Deweerdt

Un laboratoire de vie exemplaire

« Véritable expérimentation, le parc des Ateliers peut être perçu comme un laboratoire où la vie, les usages et les lieux sont en constante évolution, poursuit l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage. La collaboration avec un institut de recherche pour la conservation des zones humides méditerranéennes (Tour du Valat) et un bureau d'études spécialisé dans l'irrigation et le suivi agronomique (Urbasens) démontre tout l'intérêt d'une approche transdisciplinaire de l'aménagement paysager. Outre sa résilience aux changements climatiques, ce projet audacieux est exemplaire en matière de requalification des espaces délaissés et des friches.

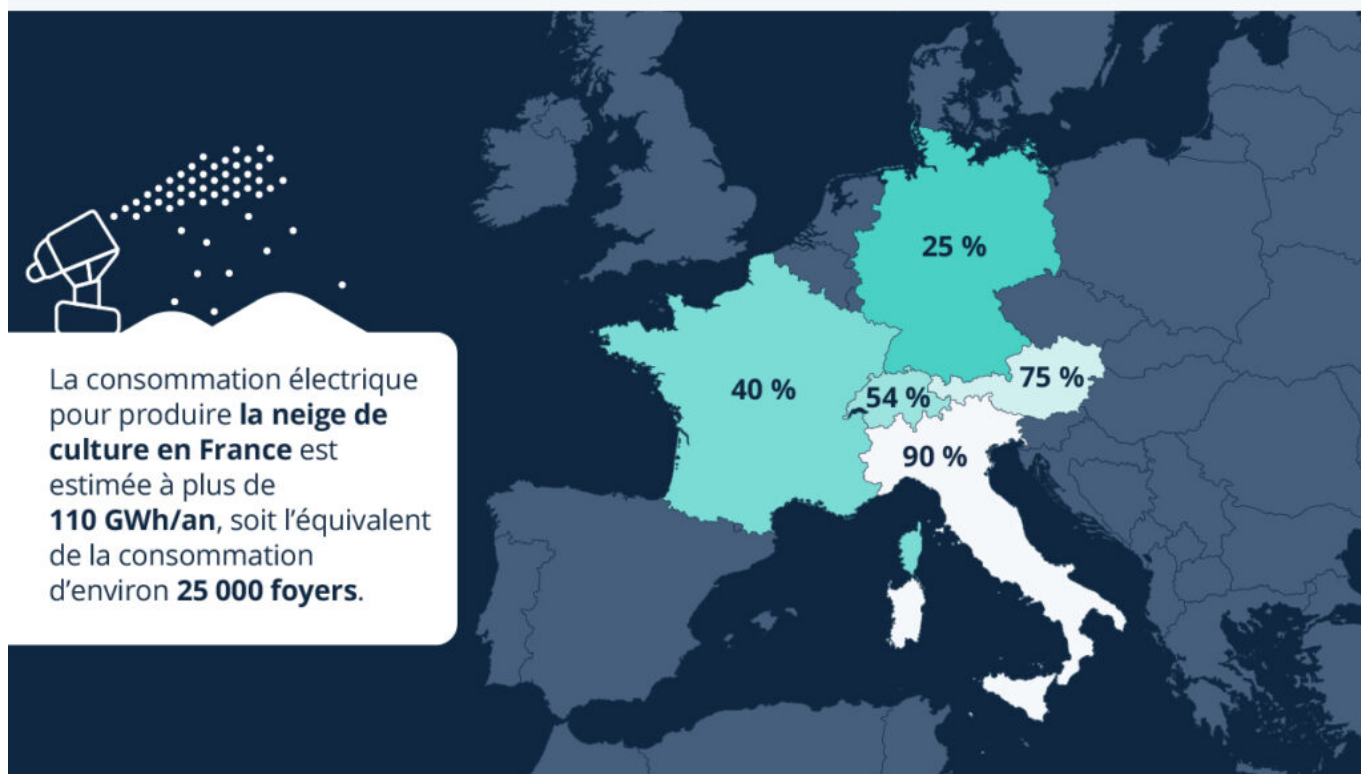
[Avignon : Les jardins du Palais des papes obtiennent la victoire d'or du paysage 2022 et le Grand prix du public](#)

Sports d'hiver : les canons à neige désormais (presque) indispensables en Europe

Ecrit par le 7 juillet 2026

Où la neige sort des canons

Part des pistes de ski ayant eu recours à de la neige artificielle au cours de la saison 2023-2024, par pays



Sources : Domaines skiabiles de France (DSF), associations allemande, autrichienne et suisse de remontées mécaniques



statista 

Dans un rapport rendu public en février 2024, la Cour des Comptes appelle les stations de ski et les collectivités de montagne à une prise de conscience face au [réchauffement climatique](#). Selon les conclusions du rapport : « le modèle économique de ski français s'essouffle » ; « le changement climatique a d'ores et déjà un impact significatif sur les finances publiques locales » ; « la production de neige [artificielle] ne suffira plus ». D'après la Cour des Comptes, les [domaines skiabiles français](#) n'ont

Ecrit par le 7 juillet 2026

pas suffisamment pris en compte les effets du réchauffement climatique qui se font déjà ressentir, et seules quelques stations pourraient espérer poursuivre leurs activités au-delà de 2050.

Comme le montre notre infographie, basée sur les [données des domaines skiables de France](#) et de quatre autres pays européens, les stations d'Autriche, de France, d'Italie et de Suisse (qui font partie des six pays accueillant le plus de [touristes de sports d'hiver](#) au monde), ont toutes recours en bonne partie aux canons à neige. L'activité de l'ensemble des domaines skiables alpins - qui regroupent plus de 1 600 stations et 11 000 remontées mécaniques - ne peut en effet plus se satisfaire de la neige naturelle depuis longtemps.

Ainsi, à la fin de la saison 2023-2024, selon les données des gestionnaires des stations, 90 % de toutes les pistes situées dans les Alpes italiennes avaient eu recours à la neige artificielle. Les stations autrichiennes et suisses s'appuient également en grande partie sur les canons à neige : 75 % des pistes en Autriche et 54 % en Suisse l'hiver dernier. En France, le taux s'élève à 40 % sur l'ensemble des domaines skiables. En Allemagne, en revanche, on mise encore en grande partie sur la neige naturelle : trois quarts des pistes n'utilisent pas de canons. Si ce pays compte le plus de stations de ski en Europe, il est important de préciser qu'elles sont beaucoup plus petites que chez ses voisins (1 800 remontées mécaniques en Allemagne, contre plus de 3 000 en France et en Autriche).

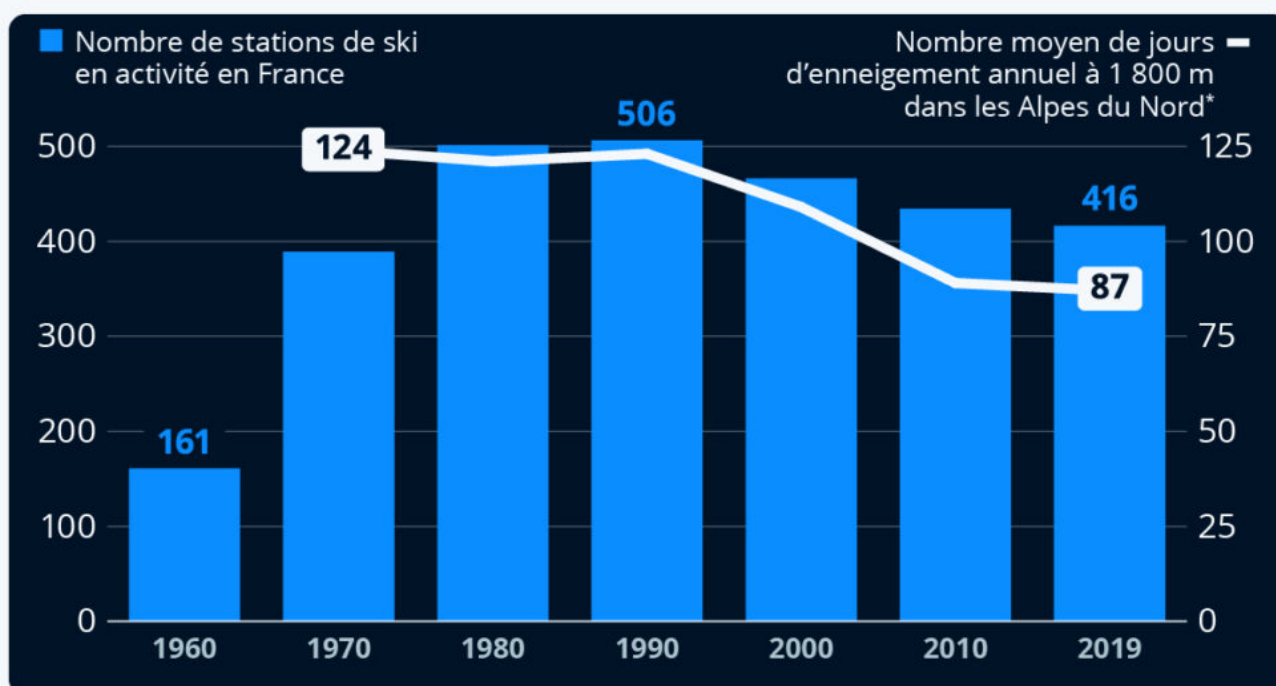
Le tourisme de montagne est une source de revenus importante pour de nombreux pays, mais également pour l'industrie des articles de sport. Selon les estimations de Statista, le chiffre d'affaires mondial des équipements de sports d'hiver s'élevait à environ 12 milliards d'euros en 2022. Cependant, l'utilisation croissante des canons à neige artificielle en raison du changement climatique fait progressivement évoluer les regards sur l'impact environnemental des sports d'hiver, en particulier auprès des plus jeunes, qui ont tendance à se détourner de la [pratique du ski](#) ces dernières années.

Selon un dossier de la Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA), près de 1 000 litres d'eau sont nécessaires pour produire environ 2,5 mètres cubes de neige artificielle, soit environ un million de litres d'eau pour un hectare de piste. Les écologistes pointent ainsi du doigt l'épuisement progressif des réserves d'eau potables en montagne pour permettre l'enneigement artificiel, mais aussi l'érosion des sols et les atteintes à la biodiversité par la construction de bassins de collecte. D'après les chiffres du réseau de transport d'électricité RTE, la consommation électrique annuelle nécessaire à l'approvisionnement en neige artificielle des domaines skiables français est de plus de 110 GWh, ce qui représente l'équivalent de la consommation annuelle d'environ 25 000 foyers.

Ecrit par le 7 juillet 2026

Les stations de ski face au défi du changement climatique

Nombre de domaines skiables en service en France depuis 1960 et durée moyenne d'enneigement annuel à 1 800 mètres



* Couverture neigeuse d'au moins un mètre, moyenne glissante sur les dix dernières années (sauf 2019 : moyenne 2010-2017). Absence de données antérieures à 1960.

Sources : Pierre-Alexandre Métral (Labex ITTEM) via Slate et Météo-France via France Info



statista

Les stations de ski face au défi du changement climatique

L'Alpe du Grand Serre (Isère), Le Grand Puy (Alpes-de-Haute-Provence), Notre-Dame-du-Pré (Savoie), Le Tanet (Vosges)... Nombreuses sont les stations de ski françaises à avoir annoncé ne pas rouvrir leurs remontées mécaniques cette saison. La faute à des difficultés financières, mais également à la raréfaction de la neige dû au [réchauffement climatique](#), qui affecte plus durement les petites structures que les

Ecrit par le 7 juillet 2026

grandes.

Comme le montre notre infographie, basée sur des données du laboratoire scientifique Labex ITTEM (Pierre-Alexandre Métral) publiées par le magazine [Slate](#), le pic du nombre de stations de ski en activité en France a été atteint au début des années 1990 : plus de 500. Un lent déclin a ensuite débuté, avec en moyenne deux à trois fermetures enregistrées par an, les stations fermées n'étant plus remplacées par de nouvelles ouvertures. En 2019, avant que la pandémie de Covid-19 ne frappe le secteur, il restait encore un peu plus de 400 domaines skiables en service. Sur les fermetures recensées au cours des trente dernières années, près de la moitié (45 %) auraient été causées par le manque d'enneigement. Parmi les autres raisons, on trouve la concurrence entre les stations, la mauvaise gestion financière ou encore le recul de la [pratique du ski chez les jeunes](#).

Dans le détail, ce sont les massifs de moyenne montagne (entre 1 000 et 2 000 mètres) qui ont enregistré le plus de fermetures de domaines, étant naturellement davantage touchés par le recul de l'enneigement en raison de leur basse altitude. Mais si les stations des Alpes, souvent situées en haute altitude, sont globalement mieux protégées, elles comptent aussi leurs victimes, en témoigne la fermeture de l'Alpe du Grand Serre cette année. D'autres [domaines skiables français](#) sont malheureusement aussi sur la sellette à l'heure actuelle, et la tendance à la diminution du nombre de stations devrait se poursuivre dans les années à venir.

Le changement climatique est [plus brutal dans les régions de montagne](#) qu'ailleurs. Depuis la fin du XIXe siècle, la température a ainsi augmenté de 2°C dans les Alpes et les Pyrénées françaises, contre +1,4°C en moyenne dans le reste du pays, selon Météo-France. Comme le montre également notre infographie, la durée moyenne d'enneigement annuel à 1 800 m dans les Alpes du Nord (moyenne glissante sur dix ans, couverture d'au moins 1 mètre) est passée d'environ 120 jours entre 1970 et 1990, à environ 90 jours depuis 2010, ce qui correspond une perte moyenne d'enneigement d'environ un mois par saison d'hiver.

Dans un rapport publié plus tôt cette année, la Cour des Comptes a pointé du doigt l'essoufflement du modèle économique du ski français. Face au réchauffement climatique, l'institution se montre inquiète pour l'avenir des stations et des communes de montagne concernées : « le changement climatique a d'ores et déjà un impact significatif sur les finances publiques locales » ; « la production de neige [artificielle] ne suffira plus ». La saison dernière (hiver 2023-2024), il est estimé que [40 % des pistes dans les domaines skiables français ont eu recours à de la neige artificielle](#).

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

Ecrit par le 7 juillet 2026

Velleron : Il était une fois un village en résistance contre l'urbanisation



A Velleron, **la mobilisation ne faiblit pas contre le projet de lotissement de la Grande Bastide et ses 200 logements.** Ce dimanche encore, habitants, élus, associations et personnalités sont venus dire 'non' à cet aménagement qui pourrait avoir de grave conséquence sur les finances de la commune ainsi que pour sa qualité de vie.

« Il était une fois dans un charmant petit village du sud de la France : Velleron. Un Plan local d'urbanisme, un PLU, qui, en 2017, permit de passer une zone naturelle préservée de 7 hectares en zone à urbaniser et plus, plus, plus. » C'est ainsi que Philippe Armengol, maire de Velleron, a débuté son discours à l'occasion de la deuxième mobilisation contre le projet de la Grande Bastide, un lotissement de 200 logements, qui s'est déroulé ce dimanche à Velleron.

Un projet actuellement bloqué depuis avril 2022 par décision de la préfecture de Vaucluse mais qui fait l'objet d'une l'audience au tribunal de Nîmes, ce 18 décembre, où les aménageurs attaquent cette décision.

Ecrit par le 7 juillet 2026

Une fable qui ne fait pas rêver

« Par l'odeur allécher, a poursuivi l'élue, deux aménageurs venus d'Occitanie, se dirent mais quelle aubaine ! Et si nous y faisons un lotissement de 200 logements, de 26 000 m² de planchers, de 500 à 600 habitants. Quelle belle opération financière ! »

Une fable qui ne fait cependant pas rêver la municipalité actuelle qui a profité de ce rassemblement pour rappeler conséquences économiques et environnementales de ce projet.

« Nous avons estimé à 7M€ les coûts pour la commune, sans compter, bien entendu, les coûts indirects », explique Philippe Armengol. Le Grand Avignon serait ainsi obligé de redimensionner la station d'épuration par exemple. Seule solution ? Augmenter les impôts locaux de 40% : « mais on ne le fera pas » annonce déjà le maire de ce village d'un peu plus de 3 000 habitants qui précise qu'une commune comme la sienne peut 'encaisser' une croissance démographique de l'ordre de 1,3% par an. « Là on parle d'un projet qui fera augmenter la population de 20% en 1 ou 2 ans maximum. »



Comme lors de la première mobilisation fin 2021, les habitants de Velleron ont dessiné un immense 'non' contre le projet de lotissement de la Grande Bastide. Crédit : Michel Bost

Une zone naturelle préservée à... urbaniser

« C'était une Zone naturelle préservée jusqu'en 2017 qui est passé ensuite en zone à urbaniser, plus, plus, plus..., poursuit Philippe Armengol. Avec une faune, une flore très riche qu'on anéantit. Il ne faut pas se leurrer car si on bétonne 26 000 m² de planchers là-bas et bien on anéantit tout ce qu'il y a. Il y avait une zone humide de 2 700 m², sur 1,5 mètre de profondeur. Une zone humide qui existait et qui a été rebouchée juste avant l'étude d'impact environnemental que les aménageurs devaient faire en 2018. »

Ecrit par le 7 juillet 2026

Prise de responsabilité de l'Etat et soutien des élus locaux

Par les temps qui courent, le fait est suffisamment rare pour être souligné : le maire de Velleron a appelé les manifestants à applaudir les services de l'Etat. « Je veux remercier personnellement le préfet Bertrand Gaume qui a pris un Arrêté interruptif de travaux (AIT) de travaux en avril 2022 ». Une décision qui depuis a été maintenue par les services de la préfecture en Vaucluse.

Philippe Armengol a aussi salué l'appui de [France Nature Environnement](#) ou bien encore l'action du collectif [les colibris noirs](#) ainsi que les personnalités qui soutiennent la démarche (Dave, l'actrice Cécile Bois, l'acteur et doubleur Jean-Pierre Michael, Grand Corps Malade...).



Philippe Armengol, le maire de Velleron ici au micro, a reçu le soutien de très nombreux élus locaux. Crédit : Michel Bost

« Cette démesure parle aux élus. »

Philippe Armengol, maire de Velleron

Soulignant le nombre d'écharpes tricolores réunies lors de cette journée, Philippe Armengol détaille : « Pourquoi nos collègues élus d'autres territoires sont là ? C'est parce que cette démesure, elle leur parle. Ils se disent, 'Quoi ? 20% d'augmentation de population, faillite économique, faillite écologique, faillite sociale. Non ! Je n'en veux pas moi non plus car cela me fait peur'. Donc, on vient nous aider dans ce combat. On vient aider ce village en raison de tous ces enjeux. »

Ecrit par le 7 juillet 2026

« Mais nous, on sera solidaires avec vous quand cela s'avérera nécessaire, annonce déjà le maire. Car ce que l'on défend sur Velleron, nous le défendrons ailleurs aussi. Et la fin de cette histoire, je vous le dis ici, c'est nous ensemble qui l'écrirons. » Prochain chapitre : la décision du tribunal administratif de Nîmes qui devrait être annoncée dans les 15 suivants l'audience prévue ce mercredi 18 décembre.

[Velleron : le village se mobilise pour sa survie](#)

Le photovoltaïque, c'est fantastique...et désormais obligatoire



[Me Solène Arguillat](#) nous rappelle qu'un décret du 13 novembre dernier déploie les nouvelles

Ecrit par le 7 juillet 2026

obligations s'imposant aux constructeurs en matière d'équipements de production d'énergie renouvelables sur les parkings.

Désormais les ombrières équipées de panneaux photovoltaïques deviennent systématiques (à quelques exceptions près) avec un calendrier de mise en œuvre particulièrement serré dont les maîtres d'ouvrage vous devez tenir compte pour leurs projets en cours et sur lequel les collectivités vont devoir être particulièrement vigilantes.

La loi APER (Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables) du 10 mars 2023 a modifié le code de l'urbanisme ainsi que le code de l'environnement pour intégrer des mesures visant à accélérer et à coordonner les implantations de projets d'énergies renouvelables et les projets industriels nécessaires à la transition énergétique.

La loi APER du 10 mars 2023 a modifié le code de l'urbanisme ainsi que le code de l'environnement.

Plus concrètement, il s'agit notamment :

- De déployer progressivement des ombrières photovoltaïques sur les parkings de plus de 1 500 m² ;
- De faciliter les projets d'installation de projets d'énergies renouvelables sur tous les terrains dégradés ainsi que sur les bords des routes et autoroutes (notamment les aires de repos ou les bretelles d'autoroutes), pour lesquels l'impact environnemental et paysager est moindre ;
- De faire bénéficier directement les riverains des bénéfices apportés par les projets d'énergies renouvelables, en réduisant leur facture d'électricité, tout en profitant aux communes d'implantation

Pour rendre pleinement effective l'obligation d'installation d'ombrières intégrant un procédé de production d'énergies renouvelables sur les parcs de stationnement, un décret vient d'être adopté en ce sens. ([décret n° 2024-1023 du 13 novembre 2024](#))

Désormais les ombrières équipées de panneaux photovoltaïques deviennent systématiques.

Qui est concerné :

- Les parcs de stationnement entre 500 m² et 1 500 m² faisant l'objet d'une rénovation lourde : depuis le 1^{er} juillet 2023
- Les parcs existants ou en projet dont la superficie est égale ou supérieure à 10 000 m² : au plus tard au 1^{er} juillet 2026

Ecrit par le 7 juillet 2026

- Les parcs existants ou en projet dont la superficie est comprise entre 1500m² et 10 000 m² : au plus tard au 1^{er} juillet 2028

Concernant les parcs gérés en concession ou en délégation de service public à un opérateur économique, les dates précitées sont applicables lors que la conclusion ou le renouvellement du contrat intervient avant lesdites dates.

les projets jugés économiquement non viables ne sont pas soumis à cette obligation.

Dans quelles mesures :

Le décret précise que 50% de la superficie du parking doit être équipée, la base de calcul excluant les espaces verts ou de repos, les zones de stockage, les espaces logistiques, de manutention, de chargement et de déchargement.

Certaines exceptions existent, notamment pour les sites présentant des contraintes techniques (nature du sol ou inclinaison), architecturales (périmètre de monument historique, site classé) ou de sécurité (existence de risque naturel ou technologique) excessives.

D'autre part, les projets jugés économiquement non viables (ensoleillement insuffisant, rentabilité supérieure à 20 ans compte tenu des coûts d'installation) ne sont pas soumis à cette obligation.

Concernant l'ombrage, si des arbres concourant à celui-ci sont répartis sur l'ensemble de la surface, à raison d'un arbre pour trois emplacements de stationnement, l'obligation est regardée comme remplie.

Si le parc comporte des procédés de production d'énergies renouvelables ne nécessitant pas l'installation d'ombrières permettant une production équivalente, l'obligation d'installation d'ombrières ne s'applique pas non plus.

Des sanctions pécuniaires pouvant aller de 20 000€ à 40 000 € par an.

Sous quelle sanction :

Le non-respect de cette obligation est passible d'une sanction pécuniaire pouvant aller jusqu'à 20 000€ si le parc est d'une superficie inférieure à 10 000 m² et 40 000 € si le parc est d'une superficie supérieure ou égale à 10 000 m².

Ces amendes sont renouvelables chaque année jusqu'à ce que le parc de stationnement soit mis en conformité.

Réduction des déchets : les Vauclusiens peuvent mieux faire



A l'occasion de la semaine européenne de la réduction des déchets, [le groupe Suez](#) vient de publier son 5^e baromètre annuel '[Les Français et la réduction des déchets](#)'. Selon cette enquête de l'institut de sondage [Odoxa](#) il apparaît que Vauclusiens ainsi que les habitants de la région Sud ont très majoritairement adopté le geste de tri et progressent dans le tri des biodéchets, mais qu'ils peinent encore à réduire leurs déchets.

« Cette 5^e étude confirme une progression sociétale de fond que nous constatons partout sur le territoire : le tri est une pratique désormais très largement adoptée, qui s'est élargie avec le tri des biodéchets, explique [François Pyrek](#), directeur Services aux collectivités Sud-Est chez [Suez recyclage et valorisation](#)

Ecrit par le 7 juillet 2026

France. Cependant, on mesure aussi la difficulté pour les citoyens de réduire véritablement leurs déchets. Ces évolutions soulignent l'importance de réengager les usagers dans certains domaines. »

« 92% des Vauclusiens jugent qu'il est facile de trier ses déchets. »

Ainsi aujourd'hui, les habitants du Vaucluse ont très majoritairement adopté le geste de tri, constate le groupe Suez leader des solutions circulaires dans les déchets. Ils sont 87% à reconnaître s'impliquer au quotidien pour limiter leurs déchets. Un engagement que les Vauclusiens expliquent à 53% pour réduire leur impact sur la planète, à 32% pour consommer mieux avec des produits plus sains et moins d'emballages ainsi qu'à 25% pour faire des économies.

Il faut dire que les Vauclusiens estiment à 92% (+8 points par rapport à 2023) qu'il est facile de trier ses déchets. Ils sont même 42% à juger que cela est très facile (+5 points). Alors forcément, ils sont 81% à constater que la quantité de déchets de leur poubelle grise (déchets résiduels) a diminué ces dernières années. 38% d'entre eux jugent même qu'elle a fortement diminué.

Ecrit par le 7 juillet 2026

Les habitants du Vaucluse ont très majoritairement adopté le geste de tri

87% disent s'impliquer au quotidien pour limiter leurs déchets

32%

pour consommer mieux avec des produits plus sains et moins d'emballages

53%

pour réduire leur impact sur la planète

25%

pour faire des économies



+8 pts par rapport à 2023

92%

des habitants jugent qu'il est facile de trier ses déchets

42%

pensent que c'est « très facile »

+5 pts par rapport à la moyenne nationale

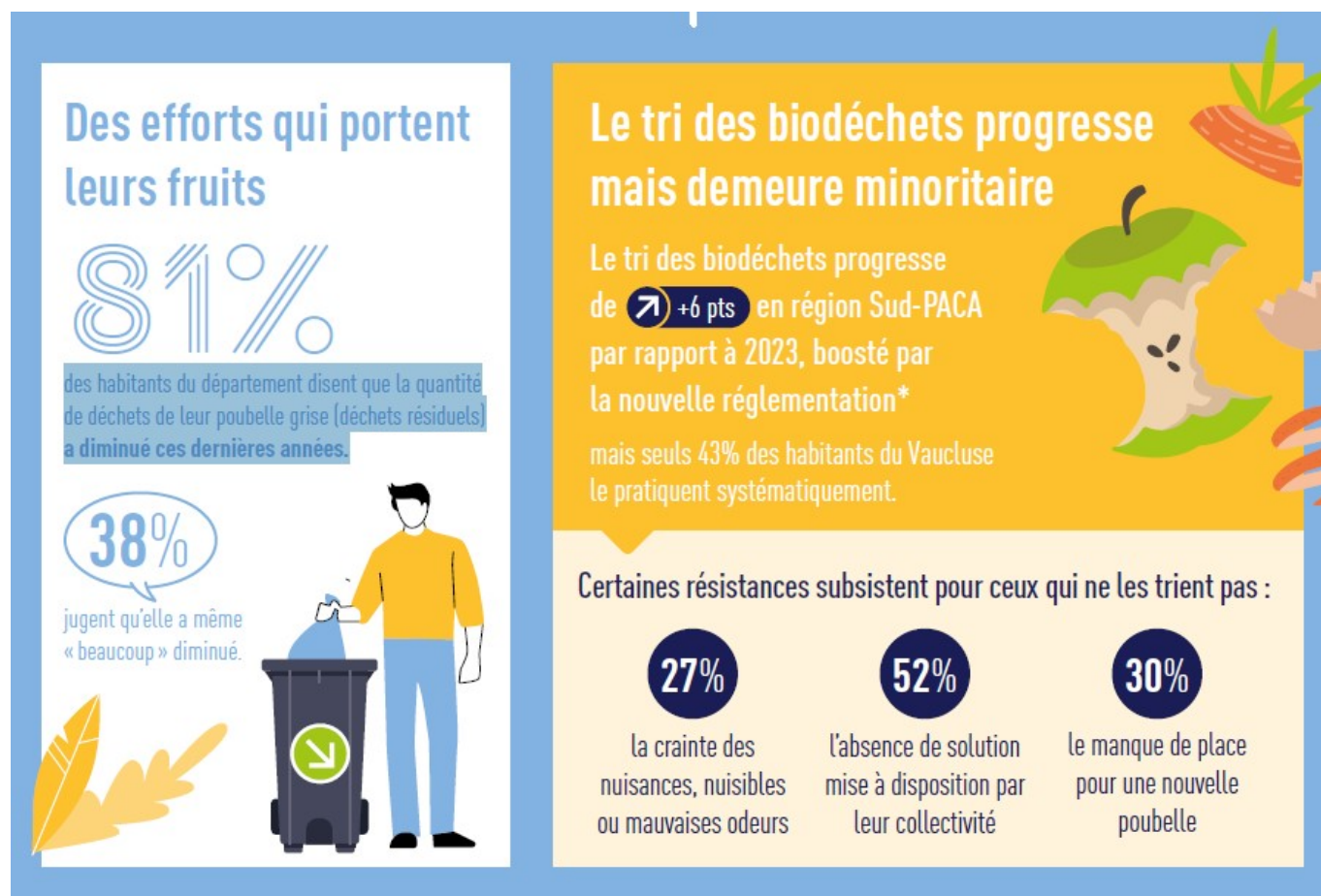
La Région Paca un peu en retrait du Vaucluse

Une prise de conscience en faveur du tri partagée par l'ensemble des habitants de la région Sud-Paca puisqu'ils sont, en moyenne, 8 sur 10 disent à s'impliquer au quotidien pour les limiter leurs déchets.

Ecrit par le 7 juillet 2026

Avec des motivations variées cependant : réduire leur impact sur la planète (51%, +5 pts au regard de la moyenne nationale) mais aussi consommer mieux avec des produits plus sains et moins d'emballages (36,4%) et faire des économies (34%).

Dans le même temps, 83,3% des citoyens de la région déclarent qu'ils respectent bien les consignes de tri quelles que soient les catégories de déchets. Dans le détail, 89% respectent les consignes de tri des emballages papiers et plastiques, 85% pour jeter les équipements de la maison (meubler, jouets...), 84% pour le verre, 82% pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Par ailleurs, 84% des habitants de la région Sud-PACA disent qu'il est facile de trier ses déchets (en recul de 2 points vs 2023). Pour autant, leurs efforts de tri portent leurs fruits : 75% d'entre eux disent que la quantité de déchets qu'ils mettent dans leur poubelle grise (déchets résiduels) a diminué ces dernières années. 30% jugent même que la quantité de déchets a « beaucoup » diminué. C'est un peu moins bien que dans le Var (40%) et le Vaucluse (38%, voir ci-dessus).



Réduction des déchets et tri des biodéchets : peut mieux faire !

Mais au-delà du tri, les habitants de Sud-Paca peinent encore à réduire leurs déchets, et seuls 64% d'entre eux jugent cela 'facile', un chiffre en retrait de 2 points vs 2023. Si certains écogestes réducteurs

Ecrit par le 7 juillet 2026

de déchets ont progressé, par exemple le renoncement aux produits jetables (68% en 2024, +3 points vs 2023), certains comportements ont reculé comme la revente sur les sites de seconde main, tels que Vinted ou Le Bon Coin (67% en 2024, -3 points vs 2023). Autant de signaux qui soulignent la nécessité d'identifier des leviers plus performants pour renforcer l'engagement citoyen à réduire ses déchets et le placer au même niveau que l'engagement pour bien les trier.

Sur un autre plan, le tri des biodéchets progresse, passant de 25% à 31% (+6 points en un an), boosté par l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation. En effet, depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets a été généralisé et concerne désormais tous les professionnels et les particuliers. Les collectivités locales sont tenues de mettre à disposition des particuliers des solutions de tri des biodéchets.

Ce mouvement reste toutefois minoritaire : seuls 31% des habitants de la région le pratiquent systématiquement. Parmi les populations les plus 'converties', on trouve en premier lieu les habitants de communes rurales (54%) et de petites villes (39%), mais aussi les varois (42%) et les vauclusiens (43%). Ces résistances subsistent car certains craignent des nuisances (nuisibles ou mauvaises odeurs: 31%), tandis que d'autres n'ont pas de solution de dépôt adaptée mise à leur disposition par la collectivité (50%) ou disent manquer de place pour ajouter une nouvelle poubelle de tri (44%)

Ecrit par le 7 juillet 2026



François Pyrek

« À Vedène, dans le Vaucluse, nous transformons les ordures ménagères des habitants du département en énergie. »

François Pyrek, directeur Services aux collectivités Sud-Est chez [Suez recyclage et valorisation France](#)

« Suez est pleinement mobilisé pour accompagner les collectivités dans cette sensibilisation de leurs citoyens qui constitue un levier essentiel de leur transition écologique, rappelle François Pyrek. C'est en

Ecrit par le 7 juillet 2026

ce sens que, en région Sud-Paca, notre objectif est d'accompagner les habitants, les collectivités et les entreprises en les aidant à réduire leurs quantités de déchets d'une part, et à trier et valoriser au maximum les déchets qui restent d'autre part. Nous avons par exemple mis en place cette année pour la Métropole Aix-Marseille-Provence une solution de compostage des déchets alimentaires. Ces derniers sont compostés à Istres et valorisés chez les agriculteurs de la région. Avec 100 kg de déchets alimentaires, nous produisons 50kg de compost ! À Vedène, dans le Vaucluse, nous transformons les ordures ménagères des habitants du département en énergie : nous produisons ainsi de l'électricité pour 18 000 foyers et de la chaleur sur l'usine de valorisation énergétique du territoire. »

**Enquête réalisée par internet en partenariat avec l'institut de sondage [Odoxa](#) du 18 au 30 septembre 2024, sur un échantillon de 12 179 Français représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, en termes de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de région, de département et de catégorie d'agglomération.*

Les gendarmes de Vaucluse démantèlent une casse automobile sauvage au Thor

Ecrit par le 7 juillet 2026



Les militaires de la brigade territoriale autonome (BTA) de l'Isle-sur-la-Sorgue sont intervenus ce mercredi 20 novembre au Thor pour fermer et d'évacuer une casse automobile illégale, accompagnés du peloton de surveillance et d'intervention d'Avignon, des services de la Préfecture et de la police Municipale.

Située dans une zone agricole de la commune depuis plusieurs années, cette casse automobile non déclarée portaient de graves atteintes à l'environnement. Après nombre de visites et d'inspections de la part des services de l'État, un arrêté préfectoral a mis en demeure l'exploitant de régulariser sa situation et de faire cesser les atteintes à l'environnement. Suite au non-respect de ces prescriptions, l'exploitant a reçu une amende administrative et l'ordre de supprimer l'exploitation.

L'exploitant n'ayant pas conformé à l'arrêté de suppression d'exploitation, le préfet de Vaucluse a décidé, ce 20 novembre, de faire procéder à l'évacuation d'office des véhicules. Ainsi, la gendarmerie de Vaucluse, la police municipale et les équipes de l'unité interdépartementale de la direction régionale de

Écrit par le 7 juillet 2026

l'environnement, de l'aménagement et du logement, sont intervenus.

Quarante véhicules ont été enlevés du terrain par la société vausienne Fert Recyclage, ainsi que des pièces détachées, entreposés illégalement. À cette occasion, les forces de l'ordre ont aussi relevé sept infractions.



©Gendarmerie de Vaucluse

Syndicat mixte du bassin des Sorgues : une

Ecrit par le 7 juillet 2026

appli pour les risques météo



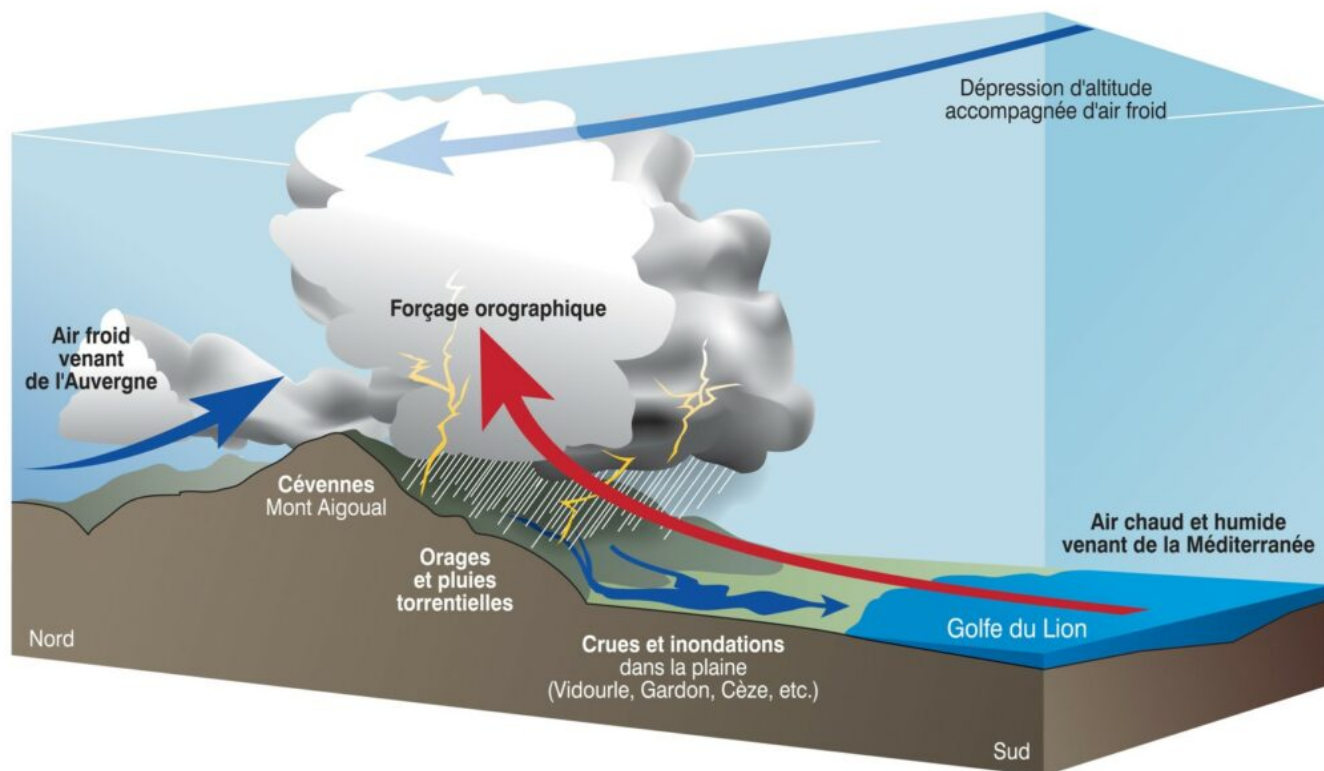
Alors que les intempéries ont touché la France et plus durement encore l'Espagne, [le SMBS](#) (Syndicat mixte du bassin des Sorgues) souligne l'importance cruciale de l'anticipation face aux aléas climatiques.

L'établissement public qui travaille pour les communes et intercommunalités de la plaine des Sorgues rappelle qu'il existe 'MyPredict', un outil gratuit destiné aux habitants de la plaine des Sorgues. Il s'agit d'une application, téléchargeable sur [Apple store](#) ou sur [Google play](#) qui alerte ses utilisateurs sur les risques hydrométéorologiques.

« Conçu pour surveiller en temps réel les risques d'inondations et autres phénomènes hydrométéorologiques, cet outil constitue un atout précieux, particulièrement en cette saison automnale où les épisodes de pluie sont plus fréquents, explique le SMBS. Une cartographie dynamique permet de consulter à tout moment la situation. L'animation des précipitations et les pictogrammes permettent d'anticiper et de se préparer à la survenue d'une inondation, d'un orage violent, d'une tempête, de fortes chutes de neige ou de températures extrêmes. »

Ecrit par le 7 juillet 2026

L'application propose également des conseils sur l'attitude à adopter face au risque afin de prendre les mesures appropriées pour sa sécurité, celle de ses proches, ainsi que vos biens.



Crédit : Adobe stock

Fonds d'investissement hydraulique agricole : 48 projets labellisés, pas un seul en Paca

Ecrit par le 7 juillet 2026



Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, vient d'annoncer les lauréats du premier appel à projet du fonds d'investissement en hydraulique agricole. Si 14 projets se trouvent en Occitanie, pas un ne se trouve dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

En déplacement dans l'Aude, Annie Genevard, la ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt, vient de dévoiler les lauréats financés au titre du fonds d'investissement hydraulique agricole. Au total, 48 projets sont retenus dans toute la France pour un montant de 20M€. Objectif ? Accompagner les investissements destinés à l'irrigation de parcelles agricoles, pour contribuer à sécuriser l'accès à l'eau des exploitations dans des conditions durables et respectueuses de la ressource en eau.

14 projets retenus en Occitanie, aucun en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les types de projets sont divers : 17 projets sont des retenues dont 11 sont des retenues collinaires, 11 projets sont des créations ou des extensions de réseaux d'irrigation, 11 autres projets concernent la rénovation ou l'optimisation du patrimoine hydraulique, 4 la réhausse ou l'agrandissement du patrimoine hydraulique, 4 la rénovation ou la réhabilitation de réseaux d'irrigation. Un projet, celui d'Argelès-sur-Mer) consiste en de la réutilisation des eaux usées pour l'irrigation de 600 nouveaux hectares.

Sur les 48 projets, 14 se trouvent en Occitanie, région les plus déficitaires en eau mais aucun ne se trouve en Provence-Alpes-Côte d'Azur ([voir carte ci-dessous](#)). Les plus proches se situent dans l'Hérault

Ecrit par le 7 juillet 2026

et au Nord de Lyon.



« Sans eau, il n'y a pas de vie, il n'y a pas d'agriculture, il n'y a pas d'alimentation. »

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la Forêt

« Sans eau, il n'y a pas de vie, il n'y a pas d'agriculture, il n'y a pas d'alimentation, précise la ministre. Or, l'eau manque cruellement dans une partie du pays alors qu'elle crée des inondations dramatiques ailleurs. Dans ce contexte, pour renforcer l'accès à l'eau et adapter notre agriculture au changement climatique, des combinaisons de solutions doivent être mobilisées et adaptées à l'échelle locale. Elles allient évolutions de pratiques agricoles et investissements dans l'hydraulique. Le fonds hydraulique agricole contribue à accompagner et accélérer la réalisation des projets locaux et à soutenir les efforts demandés aux agriculteurs pour une gestion plus sobre et plus efficace de la ressource en eau. Les 48 projets qui seront ainsi financés par l'Etat contribuent à aider nos agriculteurs à se projeter vers l'avenir malgré la menace du réchauffement climatique. »